

« assez », c'est presque « trop »...

Pierre-Yves Raccah et Zsófia Várkonyi

LLL-CNRS, UMR 7270
Université d'Orléans

Le comportement sémantique de « assez » est assez proche, par certains côtés, de celui de « trop » : pour ces raisons, l'une d'entre nous a suggéré à l'autre qu'il pourrait être intéressant de proposer une description de « assez » s'appuyant sur la description de « trop » que ce dernier avait proposée dans (Raccah, 2005). Cette description s'appuie sur une revue critique des descriptions antérieures (en particulier, Ducrot, 1980), et est formulée en termes de contraintes sur les points de vue. Nous précisons ici quelques éléments de cette proximité. Néanmoins, l'une d'entre nous a fait une critique (méritée) de cette description de « trop » qui, dans sa version originale, comporte une incohérence : ladite description doit donc être corrigée avant d'être utilisable.

Le travail que nous présentons est le résultat de cette recherche, résultat susceptible d'évolution, comme tout résultat scientifique, mais ayant atteint, nous semble-t-il, une stabilité suffisante pour mériter d'être présenté. Nous proposons une description de l'adverbe « assez » en termes de contraintes sur les points de vue. L'intérêt de descriptions de ce type est présenté, entre autres, dans (Raccah, 2005, 2009), ainsi que dans (Várkonyi, 2012) et nous nous limiterons ici à en rappeler les principaux aspects. Nous reprendrons aussi ceux des résultats descriptifs de l'article de 2005 que nous utilisons directement dans notre travail.

Après une brève discussion des objections qui ont été adressées à l'encontre de cette description de « trop » (y compris la critique de l'incohérence évoquée plus haut), nous présentons, en les justifiant, les outils théoriques que nous utilisons, et montrerons que « trop » et « assez » ont des propriétés similaires permettant une description de « assez » calquée dans sa forme sur celle de « trop ». Nous testons cette description ainsi que des combinaisons de descriptions sur des exemples attestés et concluons en évoquant certaines particularités sémantiques de « assez » dont une description plus complète devrait rendre compte, et en ouvrant quelques pistes pour une description générale des articulateurs.

1 Critique des anciennes descriptions de « trop » et description en termes de contraintes sur les points de vue

Dans cette section, nous reprenons les critiques des anciennes descriptions de « trop », qui ont conduit à la description en termes de contraintes sur les points de vue ; puis nous examinons quelques unes des critiques qui ont été portées à cette dernière, et aboutissons à une description plus rigoureuse de « trop ».

1.1 Points de départ

Les descriptions datant des débuts des travaux sur l'*Argumentation dans la Langue* (Ducrot, 1980) suggèrent qu'il existe dans la langue française deux « trop » : un qui intensifie une évaluation négative et un autre qui inverse une évaluation positive. Une description unifiée dans le cadre du modèle des échelles argumentatives propose de faire intervenir la notion de *seuil d'inversion*. Ce seuil n'existerait que dans le cas des adjectifs qui sont initialement positifs.

Les inconvénients de ces descriptions sont signalés dans (Raccah, 2005) ; ils peuvent être résumés de la manière suivante :

- a) faire la différence entre un « trop » intensifieur et un « trop » inverseur est non seulement peu économique, mais injustifié de surcroît. Effectivement, nous n'avons aucun exemple de cas où un même adjectif, exprimant un même point de vue, pourrait se combiner à la fois avec un « trop » inverseur et un « trop » intensifieur ;

- b) la description en termes de *seuil d'inversion* est inconsistante avec les hypothèses du modèle dans le cadre duquel elle est formulée : selon les hypothèses du modèle des échelles argumentatives, la relation d'ordre représentée sur les échelles concerne la *force argumentative* des énoncés et non pas l'état du monde. Le seul paramètre qu'il est possible d'exprimer dans le cadre de ce modèle est donc la force argumentative, ce qui exclut la possibilité d'une inversion de l'orientation en fonction de l'intensité.

L'auteur propose une description qui évite ces problèmes en se passant de la notion de seuil. Il fait remarquer qu'un énoncé comportant un '*trop + Adjectif*' est toujours paraphrasable en remplaçant '*trop + Adjectif*' par '*trop + Adj pour quelque chose*'. Dans sa formulation, plus précise :

« Pour tout énoncé E(P,Se,Si) dans lequel P est une phrase de la forme « X est trop Y », il existe une phrase R telle que l'énoncé E(P',Se,Si), dans lequel P' est une phrase de la forme « X est trop Y pour R », a exactement le même sens que E(P,Se,Si). » (Racah, 2005 : 185)

Ensuite, il suggère d'abandonner de la distinction entre « trop » intensifieur et « trop » inverseur en reformulant les faits ayant conduit à cette distinction de la manière suivante :

« Quelle que soit l'orientation de *adj* ([bon pour R] ou [mauvais pour R]), l'orientation de *trop adj* est [mauvais pour R]. » (Racah, 2005 : 185)

L'adverbe en question est ainsi décrit en termes de contraintes sur les topoi¹, tout en tenant compte des faits exposés ci-dessus :

« Dans un énoncé d'une phrase de la forme X est trop Y {pour R}, « trop » donne comme instruction de considérer que l'argumentation de l'énoncé se fonde sur un topos issu de Y dont le conséquent est //..., moins R//, et ce, quel que soit le sens de l'orientation de l'énoncé sans « trop ». » (Racah, 2005 : 187)

1.2 Discussion et amélioration

Cette description de « trop » a suscité quelques critiques, dont nous examinons les trois principales. Pour les deux premières (qui ont été faites par des participants au colloque au cours duquel cette description a été proposée), nous montrons qu'elles ne sont pas fondées ; la troisième nous conduira à une reformulation de la description.

1.2.1 Première objection : l'abandon de la notion de seuil

Une première critique qui a été faite à cette description s'oppose à la motivation même de la démarche : il est contre-intuitif de renoncer à la notion de seuil. Tous les énoncés contenant « trop » sont compris par les locuteurs comme indiquant qu'un seuil a été dépassé et, toujours selon cette critique, une description ne rendant pas compte de cette intuition est nécessairement erronée.

La réponse à cette critique est double : on montre, d'une part, que la description sémantique de l'unité de langue n'a pas besoin d'introduire la notion de seuil pour que l'interprétation des énoncés l'introduise ; et, d'autre part, qu'il y a des raisons qui s'opposent à cette introduction au niveau de la description des unités de langue, raisons qui s'ajoutent donc à l'incohérence du seul modèle qui l'avait introduit.

- a) La description proposée exprime l'idée suivante :

l'instruction associée à « trop » indique que l'orientation de l'énoncé contenant '*trop X*' sera fondée sur un champ topique conséquent *négatif* du topos associé à X. Lorsque le topos habituellement associé à X a un conséquent négatif, '*trop X*' va dans le même sens que X, mais, dans le cas contraire, c'est-à-dire, lorsque le topos habituellement associé à X a un conséquent positif, '*trop X*' va dans le sens contraire de X, ce qui produit un effet d'inversion : c'est cet effet d'inversion qui produit, au cours de la compréhension, l'hypothèse intuitive d'un seuil à partir

duquel cette inversion se produit. On remarquera d'ailleurs que ce seuil attribué au cours de la compréhension est toujours imprécis, ce qui confirme qu'il ne fait pas partie de ce qui est exprimé.

- b) Si la signification, en langue, de l'adverbe « trop » faisait référence à un seuil, ce seuil ne pourrait pas être introduit par l'adverbe lui-même, puisque il dépend de l'adjectif auquel « trop » s'applique : il devrait donc faire partie de la description sémantique des adjectifs eux-mêmes.

Or l'intuition qui semble imposer l'existence d'un seuil pour les énoncés contenant '*trop X*' n'impose aucunement un seuil pour les énoncés contenant seulement '*X*'.

Par ailleurs, si la signification de « trop » faisait référence à un seuil associé à celle de l'adjectif sur lequel il porte, les adjectifs faisant explicitement allusion à un seuil pourraient, sans difficulté, être associés à « trop », ce qui n'est pas le cas : les énoncés de phrases comme :

- (1) ? Les propos de Paul sont trop exagérés
sont difficiles à interpréter (et même à accepter)².

Pour ces raisons, la critique ne peut qu'être rejetée, puisque, d'une part, l'effet de seuil peut être obtenu sans postuler un seuil dans la description sémantique et, d'autre part, l'hypothèse d'un seuil dans la description sémantique, indépendamment du fait qu'elle est incohérente avec le seul modèle qui la postule, est incompatible avec l'observation détaillée des phénomènes de langue.

Des études contrastives (par exemple, [Racah, 2009]) montrent d'ailleurs que les associations permises avec « trop », en français, ne sont pas les mêmes, dans différentes langues, que celles qui sont permises avec ses équivalents respectifs, ce qui suggère que la représentation d'un seuil d'inversion, commune aux interprétations des énoncés contenant des expressions traduisant '*trop X*' dans les langues étudiées, n'est pas directement liée à la sémantique de ces expressions.

1.2.2 Deuxième objection : manque de justification pour l'introduction d'un '*pour Y*' implicite

Une critique marquée au rasoir d'Occam, et donc agréable au bon sens, s'appuie sur l'idée que l'introduction de structures non visibles est à éviter dans une description scientifique, à moins qu'elle ne soit justifiée de manière irréfutable. Selon cette critique, si l'introduction d'un '*pour Y*' implicite permet effectivement de décrire correctement la sémantique de « trop », elle n'est pas justifiée de manière irréfutable. Ainsi, par exemple, il arrive d'entendre des énoncés de phrases comme (2) ou même (3) :

- (2) Ce pianiste est trop génial
(3) Ce pianiste est trop

qui semblent incompatibles avec un '*pour Y*' implicite. Nous laisserons de côté les structures du type (3), qui ne sont pas de la forme '*trop + adj.*'³, et chercherons à savoir si les enchaînements possibles à la suite d'un énoncé de (2) sont compatibles avec l'hypothèse d'une absence de complétive (explicite ou implicite) en *pour*.

Mais, auparavant, remarquons qu'une paraphrase d'un énoncé de la phrase (2) ne peut pas être faite en substituant « très » à « trop » : « ?? très génial » ne semble pas, en effet, pouvoir être accepté. Il s'ensuit de ce 'détail' que la description sémantique de '*très + adj.*' ne pourra pas convenir pour décrire '*trop + adj.*', même dans ces cas.

Les énoncés de (2) admettent des enchaînements directs, comme des énoncés de la phrase (4) :

- (4) j'ai acheté tous ses CDs

ou des enchaînements concessifs, comme des énoncés de la phrase (5) :

- (5) mais je n'ai jamais pu l'écouter en concert

Ces enchaînements sont aussi admissibles, et avec des sens analogues, à la suite des énoncés de la phrase (2') :

(2') Ce pianiste est vraiment génial

pour laquelle aucune hypothèse de '*pour Y*' implicite ne semble devoir s'imposer. Il en résulte, selon cette critique occamiste, que l'hypothèse d'un '*pour Y*' implicite dans la description de (2) ne peut pas tenir.

Ces observations sont incontestables⁴ mais la conséquence que la critique en tire s'appuie sur une erreur de raisonnement. En effet, il ne suffit pas qu'un enchaînement argumentatif à partir d'énoncés de (2) se comporte de la même manière que son analogue à partir d'énoncés de (2') pour pouvoir conclure que la description sémantique de (2) est analogue à celle de (2') : il faudrait que *tous* lesdits enchaînements jouissent de cette propriété. Et ce n'est pas le cas. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les possibilités d'enchaînement d'énoncés de (2) et (2') avec (5') :

(5') mais je n'aime pas son style

Si l'enchaînement [(2'),(5')] ne pose pas de problème de compréhension, l'enchaînement [(2),(5')], lui, en pose. Il s'agit d'un problème que l'on peut qualifier de 'léger', puisque, avec une petite pause après « génial », l'enchaînement 'passe' bien ; cela signale néanmoins une différence sémantique entre « trop » et « vraiment », dont on peut rendre compte, précisément, en maintenant l'hypothèse contestée d'un '*pour Y*' implicite dans la description de « trop ». En l'occurrence, la complétive en '*pour*' implicite dans les cas analogues à « trop génial » peut être paraphrasée par « que l'on n'en ait pas un jugement positif » : l'enchaînement sur (2) avec (5') est difficile parce qu'il va dans le sens opposé à celui de cette complétive, tandis que l'enchaînement avec (5) ne pose pas de problème parce qu'il ne fait pas intervenir de jugement (ni positif ni négatif) sur le pianiste, ce qui explique aussi, d'ailleurs, sa ressemblance avec le même enchaînement sur (2').

1.2.3 Troisième objection : l'introduction du '*pour Y*' est incompatible avec la sémantique

Cette troisième objection concerne encore l'introduction du '*pour Y*' : elle ne vise pas la justification de cette introduction (comme le faisait l'objection précédente), mais le statut d'une description faisant intervenir une telle introduction. L'idée est qu'une description sémantique ne peut pas faire intervenir des contraintes sur des éléments qui n'apparaissent pas au niveau des unités de langue. On peut formuler l'objection de la manière suivante :

Si l'une des instructions fournies par « trop », indiquait qu'il faut choisir entre l'option sans *pour* et l'option avec *pour* possibles pour les énoncés sans « trop », il s'agirait bien d'une instruction sémantique. Mais ce n'est pas le cas : il n'y a pas d'option avec *pour* dans les énoncés sans « trop » ; « trop » introduit *et* la sélection *et* ce sur quoi il faut sélectionner. Ce qui ne constitue pas une instruction sémantique acceptable.

L'étude des exemples suivants illustre cette objection.

(6) Le café est chaud.

(7) Le café est trop chaud

Alors que (6) est incompatible avec une continuation en *pour*, (7) exige une continuation en *pour* (au moins implicite). Comment pourrait-on attribuer à la sémantique du mot-de-langue « trop » de pouvoir sélectionner (?), dans ce cas *pour le boire*, dans un autre cas *pour la manger*, dans un autre cas, *pour le tenir à pleine main*, etc. ?

Pour répondre à cette objection, rappelons que nous nous situons dans un cadre dans lequel la description sémantique des unités de langue doit indiquer (entre autres éventuels aspects) leurs potentialités argumentatives (cf. Ducrot, 1980 ; Anscombe et Ducrot, 1984) ; il en résulte que la phrase (6) doit être décrite de manière à rendre compte des orientations argumentatives de ses énoncés :

{« le café est chaud » \rightarrow R} ;

la phrase (7), pour les mêmes raisons, doit être décrite de manière à rendre compte de

{« le café est trop chaud » \rightarrow R'},

argumentation qui peut se formuler en {*le café est trop chaud pour -R'*}. Le fait que l'orientation argumentative des énoncés des phrases contenant « trop » puisse être introduite par *pour*, alors que celle des énoncés ne contenant pas « trop » ne le peut pas n'a aucune répercussion sur les analyses sémantiques : même lorsqu'on ne peut pas dire « le café est chaud pour R », on s'intéresse quand même aux orientations argumentatives R des énoncés des phrases « le café est chaud ». Le mot-de-langue « trop » permet donc bien de *sélectionner* la prise en compte de cette orientation : ce n'est pas lui qui impose le contenu de l'orientation. Il en résulte que l'objection initiale ne tient plus.

1.2.4 Quatrième objection : une incohérence dans la formulation

Cette quatrième objection, la dernière que nous examinerons, est en fait une critique que l'une d'entre nous a adressée à l'autre, et qui signale une incohérence dans la formulation de la description de « trop » dans (Racah, 2005), ce qui est fort fâcheux lorsqu'on se rappelle qu'elle était motivée par un souci de cohérence...

À la fin de la section 1.2, nous avons reproduit cette formulation : nous nous contenterons de relever ce qui y est fautif et proposerons la formulation 'nettoyée'. Dans l'expression « une phrase de la forme X est trop Y {pour R} », X et Y sont des segments linguistiques et R est la formulation métalinguistique d'une orientation argumentative. Or, dans la suite de la description, l'auteur parle d'un topos dont « le conséquent est //..., moins R// » : c'est là que se situe l'incohérence. Une orientation argumentative est un *degré* d'un champ topique et non pas un champ topique ; il en résulte que l'expression métalinguistique « moins R » n'a pas de sens, l'auteur ayant utilisé le même signe métalinguistique « R » pour désigner un champ et pour désigner un degré de ce champ. Pour faciliter la lecture, nous avons adopté la convention selon laquelle les majuscules de la fin de l'alphabet renvoient à des champs, tandis que les minuscules correspondantes renvoient à des valeurs de ces champs. Des incohérences de ce genre n'empêchent généralement pas la compréhension du modèle descriptif, mais elles deviennent nuisibles dès que l'on envisage d'utiliser ledit modèle pour l'appliquer à autre chose que ce pour quoi il avait été prévu. Ce qui est précisément le cas ici : il nous faut donc proposer une description corrigée de « trop » :

D_{trop}

Dans un énoncé d'une phrase de la forme X est trop Y {pour r}, « trop » donne comme instruction de considérer que l'argumentation de l'énoncé se fonde sur un topos issu de Y dont le conséquent est //..., -Q//, où r est un degré de -Q ; et ce, quel que soit le sens de l'orientation de l'énoncé sans « trop ».

1.3 Un avantage supplémentaire

Nous allons voir que cette description prédit un phénomène intéressant concernant les adjectifs *euphoriques*. Auparavant, il nous faut rappeler ce que sont les *euphoriques* et les *dysphoriques*, ainsi que les raisons d'introduire ces concepts. À ce stade de l'exposé, notre formulation ne peut pas encore tenir compte des outils de la *Sémantique des points de vue* (SPV), qui seront présentés dans la section 2 : la *phoricité* fait partie des phénomènes qui justifient l'adoption de ce cadre théorique. La présentation en termes d'orientations argumentatives est déjà suffisante pour comprendre en quoi la description D_{trop} permet de prédire le comportement sémantique des syntagmes [trop + *adj. euphorique*].

Dans toutes les langues humaines, la plupart des mots-de-langue peuvent être utilisés dans des énoncés qui leur confèrent tantôt un point de vue positif, tantôt un point de vue négatif, que les interlocuteurs déterminent en fonction du contexte, de la situation, de leurs propres croyances ou de celles qu'ils attribuent au locuteur. Néanmoins, dans chacune des langues, il existe une catégorie de mots, les

euphoriques, qui ont ceci de particulier que le point de vue que leur utilisation suscite est toujours positif. Plus précisément, ce qui est toujours positif c'est le point de vue à propos de ce dont parle le mot en question : l'énoncé qui le contient peut susciter un point de vue négatif sur autre chose mais, même en ce cas, le point de vue sur ce dont parle le mot euphorique est, lui, positif.

Il en est ainsi, par exemple, de l'adjectif « honnête », qui impose un jugement positif sur la confiance que l'on peut avoir en la personne dont on parle, et ce, même dans des énoncés proférés par des gens eux-mêmes malhonnêtes...

De manière symétrique, il existe, dans toutes les langues, des mots dont l'utilisation suscite toujours un point de vue négatif sur ce dont ils parlent : ce sont les *dysphoriques*.

Il est essentiel de retenir que l'euphoricité et la dysphoricité ne dépendent que de la langue et non pas des opinions des locuteurs : il s'agit de propriétés des mots-de-langue. Dans toutes les langues, et notamment en français, on peut trouver des mots qui ne diffèrent sémantiquement que parce que l'un est dysphorique et l'autre pas : « réactionnaire » / « conservateur », « avare » / « économe », etc., et, plus généralement, des mots qui ne diffèrent sémantiquement que par leur *phoricité*.

1.3.1 Trop génial...

Examinons maintenant ce que donne la combinaison de la description de « trop » avec les caractéristiques des adjectifs euphoriques, dans des expressions de la forme '*trop + adj-euphorique*', très fréquentes en particulier dans certaines catégories de locuteurs, au point que certains en arrivent à faire l'hypothèse que « trop » supplanterait « très » chez ces locuteurs.

Trop adj-euphorique {pour *r*} devrait convoquer un topos à conséquent négatif en -Q, alors que l'euphoricité de l'adjectif devrait garantir qu'aucun topos issu de cet adjectif ne peut avoir un conséquent négatif en -Q : ce qui devrait

- rendre bizarres les énoncés des phrases contenant la séquence *trop adj-euphorique pour r* ;
- rendre bizarres ceux des phrases contenant la séquence *trop adj-euphorique* (sans spécification du *r*) lorsque le contexte ou la situation indiquent que le *r* implicite est le domaine d'évaluation suggéré par l'adjectif lui-même ;
- rendre possible les énoncés des phrases contenant la séquence *trop adj-euphorique* (avec ou sans spécification du *r*) lorsque le *r* explicite est différent du domaine d'évaluation suggéré par l'adjectif lui-même ou lorsque le contexte ou la situation indiquent que le *r* implicite est différent de ce domaine.

Et c'est effectivement ce qui se passe... On le vérifiera en analysant les exemples suivants :

- (8) ? Paul est trop honnête pour qu'on lui fasse confiance
- (9) ? Paul est trop honnête (utilisé pour signifier ou justifier un refus de l'embaucher)
- (10) Paul est trop honnête pour faire une carrière politique

Les phrases (8) et (9) ne peuvent être énoncées que de manière paradoxale ou provocatrice : le complément en « pour », explicite ou implicite, relève du domaine d'évaluation dans lequel « honnête » est euphorique. En revanche, (10) est tout à fait acceptable (même si on ne peut pas en dire autant de l'état de chose qu'elle décrit...) : son complément en « pour » ne relève pas du domaine dans lequel « honnête » est euphorique. Son effet rhétorique (le jugement négatif sur les milieux politiques) est dû au fait qu'il est nécessaire, pour interpréter (10), d'admettre que son complément en « pour » va dans le sens opposé à celui de l'évaluation suggérée par « honnête ».

On remarquera qu'un cas particulier du cas de figure illustré par (10) est l'inversion pure et simple du domaine d'évaluation de l'adjectif euphorique : la phrase (11) est interprétable d'une manière analogue à (10), même si elle ne produit pas le même genre d'effets rhétoriques.

- (11) Paul est trop honnête pour qu'on ne lui fasse pas confiance

2 Quelques mots sur la *Sémantique des points de vue (SPV)*

2.1 Positionnement caractéristique

La SPV relève d'une approche caractéristique d'un des courants de la linguistique française, approche que l'on peut appeler « sémantiques instructionnelles » et qui constitue un point commun entre diverses 'écoles' françaises, parmi lesquelles l'école culiolienne et l'école ducrotienne. La caractéristique des sémantiques instructionnelles est qu'elles conçoivent la valeur sémantique des unités de langue comme des instructions pour construire, en situation, le sens des énoncés qui les utilisent. Elles se distinguent en cela d'une grande partie des autres approches en ce qu'elles différencient très nettement, dans leurs natures, la valeur sémantique des énoncés et celle des unités de langue. Les travaux présentés ici sont donc issus d'un courant de pensée interne à cette approche générale.

Par rapport aux autres sémantiques instructionnelles, la SPV se caractérise par le fait que les instructions fournies par les unités de langue sont, dans la SPV, des *contraintes sur la manière de voir la situation* dont parlent les énoncés utilisant ces unités de langue⁵. En effet, depuis les premiers travaux d'Oswald Ducrot, on sait qu'une description du rôle des mots-de-langue dans la production des effets référentiels des énoncés ne permet pas de rendre compte de l'influence sémantique que les mots-de-discours exercent les uns sur les autres, influence qui provient plutôt des contraintes que ces mots-de-langue exercent sur les points de vue suggérés ou imposés par les énoncés, points de vue qui se manifestent notamment par des orientations argumentatives, mais aussi par des présupposés inférentiels. Ainsi, la SPV, partant de la définition générale de la sémantique

Def₁ : Sémantique

La sémantique est la discipline qui étudie scientifiquement et empiriquement la contribution des unités de langue à la construction du sens des énoncés et des discours

la spécifie de la manière suivante :

Def₂ : Sémantique des points de vue (SPV)

La sémantique est la discipline qui étudie scientifiquement et empiriquement les contraintes que les unités de langue imposent sur la manière de voir les situations dont parlent les énoncés et les discours qui peuvent les utiliser

Une des conséquences de ce choix, assumée par la SPV, est que les contraintes que les unités de langue imposent sur la manière de voir les situations dont parlent les énoncés et les discours qui peuvent les utiliser sont considérées par la SPV comme l'essentiel de la contribution des unités de langue à la construction du sens des énoncés et des discours.

Insistons sur le fait que l'attribution d'un point de vue à un mot est tout à fait différente de l'attribution d'une propriété à ce que le mot pourrait désigner. Ainsi, décrire le point de vue du *pouvoir* dans le mot « riche »⁶ ne peut pas être assimilé à considérer que tous les gens riches ont du pouvoir. Cette différence joue un rôle essentiel dans la détermination des caractéristiques théoriques et fonctionnelles de la sémantique des points de vue, ainsi que dans le rôle qu'elle est appelée à jouer à l'interface entre la sémantique, la lexicologie, et différentes disciplines relevant des sciences de l'homme, de la cognition, ou de la société. Pour mieux comprendre cette distinction, citons (Raccah, 2011 : 128-129) :

« Considérons la phrase

(3) Paul est riche, il doit avoir des amis

Un des effets observables des énoncés de cette phrase est que les interlocuteurs manifestent un sentiment de défiance vis-à-vis des « amis » de Paul. La raison en est claire : il s'agit de faux amis, qui profitent des largesses de Paul. Or, en remplaçant « riche » par « généreux », cet effet disparaît : les énoncés de

(4) Paul est généreux, il doit avoir des amis

ne provoquent pas cet effet sur les interlocuteurs.

Pour rendre compte de ce phénomène, il est nécessaire d'admettre que le mot-de-langue « amis », dans le contexte du mot-de-langue « riche » change de *signification* ou, en d'autres termes, que le mot « riche » influence la signification du mot « amis ». On peut décrire cette influence en disant que le mot « riche » introduit un certain point de vue, qui biaise le point de vue normalement associé au mot « amis ».

L'exemple suivant permettra de souligner la portée de ce phénomène pour la sémantique descriptive.

Considérons le mot « maison ». Si l'on propose de décrire ce mot en disant qu'il introduit le point de vue de l'*agréabilité*, il est probable que cela suscitera de nombreuses réactions négatives, du genre : « Mais non, toutes les maisons ne sont pas forcément agréables ». Or, s'il est exact que toutes les maisons ne sont pas nécessairement agréables, il n'en est pas moins exact que le mot « maison » introduit le point de vue de l'*agréabilité*, ce qui peut être attesté par l'analyse du couple de phrases suivant :

(12) C'est bien une maison mais elle est désagréable

(13) ? C'est bien une maison mais elle est agréable

Le point d'interrogation devant (13) indique que, afin de construire un sens pour un énoncé de (13), il est nécessaire de faire une hypothèse particulière sur la situation ayant conduit à son énonciation⁷ : en l'occurrence, que le point de vue du locuteur (ou, éventuellement d'un autre participant à la conversation, repris par le locuteur) sur les maisons est connu pour être négatif. Le fait qu'une hypothèse de point de vue positif connu n'est pas nécessaire pour comprendre (12) suggère que cette positivité nous est déjà indiquée, par défaut, par l'utilisation du mot « maison ».

Cet exemple montre que des mots anodins peuvent introduire des points de vue qui font effectivement partie de leur description sémantique, et qui échapperaient pourtant à notre intuition. De nombreux exemples analogues suggèrent que certains mots imposent des points de vue sur ce dont on peut parler en les utilisant : même si le point de vue que l'énoncé exprime est différent de celui qui est, en quelque sorte, fourni par le lexique de la langue, sa construction garde la trace des points de vue lexicalisés. On peut même, à la limite, exprimer, dans un énoncé, un point de vue opposé au point de vue suggéré par le mot qui exprime ce dont on parle : les énoncés de

(14) J'aime la canicule

expriment bien un point de vue positif sur les conditions climatiques exprimées par le mot « canicule », et pourtant, ce mot impose un point de vue négatif sur lesdites conditions climatiques...⁸. Ainsi, en prenant en compte le fait que des points de vue exprimés directement par des mots-de-langue contraignent les points de vue exprimés par les énoncés qui les utilisent, sans pour autant s'assimiler à eux, le fait que les mots introduisent des points de vue qui ne sont pas nécessairement pris en charge tels quels dans l'énoncé ne constitue plus une difficulté pour la description sémantique, et laisse une place importante à un traitement sémantique relevant de la *polyphonie dans la langue*.

2.2 Chaînes de points de vue

Ces phénomènes sont reliés à un phénomène plus général qui est assez curieux : le fait de voir une entité selon un certain point de vue contraint le point de vue que l'on peut avoir sur d'autres entités. Cette propriété peut être rendue par une structuration récursive des points de vue. On représente (*cf.* Raccah, 2011) cette structuration par des chaînes de couples ordonnés, dans lesquels le premier terme désigne l'entité dont on parle et le second terme désigne le point de vue que l'on a sur cette entité : si je vois Y avec le point de vue ν et si ma manière de voir X dépend de ma manière de voir Y, alors, ce point de vue, ν , influencera ma manière de voir X. Selon la convention que l'on vient de proposer, on écrira : $\langle X, \langle Y, \nu \rangle \rangle$. Cette propriété curieuse, qui fait que la manière de voir X peut être contrainte par la manière de voir Y, qui elle-même peut être contrainte par le point de vue ν poserait des problèmes insolubles de circularité si elle devait s'appliquer systématiquement et aveuglément à tout.

Mais les points de vue possèdent une autre particularité (bien plus connue que la précédente, d'ailleurs) : certaines entités sont vues de manière positive (ou négative) sans qu'il soit nécessaire ni même possible de recourir à l'intermédiaire d'autres points de vue pour construire ou justifier la manière de voir ces entités. Il s'agit de points de vue subjectifs élémentaires, qui peuvent s'exprimer (si l'on adopte la structuration récursive) en introduisant deux primitives : une pour les points de vue positifs, et l'autre pour les points de vue négatifs (par exemple, *bien* et *mal*, ou *bon* et *mauvais*, ou encore, + et -). On formulera ces évaluations élémentaires par des couples ordonnés dont le premier terme renvoie à l'entité et dont le second terme est l'une de ces deux primitives. Ainsi, un point de vue positif élémentaire sur X s'exprimera <X,*bien*> (ou <X,*bon*> ou encore <X,+>, selon les symboles choisis pour les primitives).

Cette particularité, que l'on pourrait appeler la 'réduction subjective', qui interdit d'exprimer les propriétés des points de vue en termes de relations logiques, permet aussi de garantir que les chaînes de points de vues ne seront pas infinies. De fait, selon les observations dont nous avons eu connaissance, on n'a pas trouvé, dans les discours étudiés jusqu'à présent, de chaînes de points de vue contenant plus de trois enchaînements : <X,<Y,<Z,*bien*>>> (ou <X,<Y,<Z,*mal*>>>).

En tenant compte de ce qui vient d'être exposé, on peut reformuler les descriptions sémantiques inspirées de l'*argumentation dans la langue* dans le formalisme de la SPV, en conservant les intuitions sous-jacentes à la notion d'*orientation argumentative*, et en les enrichissant au moyen des outils liés à la *polyphonie dans la langue*. Il suffit pour cela de réinterpréter le concept de *champ topique* comme renvoyant à celui de *point de vue*, tel qu'il a été construit dans les paragraphes précédents⁹.

2.3 Principes d'expérimentation en sémantique

Il est souvent utile de rappeler que le sens n'est observable qu'indirectement, par ceux de ses effets qui sont accessibles à notre appareil sensoriel. L'un des avantages notables de la SPV est qu'elle permet de tenir compte de cette difficulté d'accès aux données empiriques et de concevoir des expérimentations permettant de tester rigoureusement les hypothèses descriptives formulées dans son cadre.

Parmi les différents types d'effets du sens d'un énoncé, il en est un sur lequel la SPV s'appuie fréquemment, et qui sert de base à la notion de *test sémantique*. Un des aspects du comportement d'un interlocuteur (la seule chose éventuellement observable, du côté du sens) est lié aux efforts qu'il fait pour comprendre l'énoncé. Bien entendu, ces efforts ne sont pas directement observables, et ne sont pas, en général, utiles à la description sémantique ; sauf dans au moins deux cas :

- a) lorsque l'interlocuteur exprime son incapacité à comprendre l'énoncé, et
- b) lorsqu'on l'amène à formuler des hypothèses sur la situation, hypothèses qu'il a jugées nécessaires pour pouvoir comprendre quelque chose

Ces indices observables du processus de compréhension sont bien maigres mais peuvent s'avérer très utiles pour étayer ou réfuter une description sémantique. En particulier, lorsqu'il est nécessaire à l'interlocuteur de faire une hypothèse complexe sur la situation pour pouvoir construire un sens, l'observateur est amené à en inférer que ce sens n'est pas totalement fourni par les unités de langue de la phrase, mais aussi par la situation imaginée pour comprendre l'énoncé : par convention, je fais précéder les exemples relevant de cette catégorie par un point d'interrogation. Ce point d'interrogation ne correspond donc pas à un jugement sémantique de ma part, ne signale pas un recours à l'intuition pour juger les énoncés de cette phrase inacceptables ou mauvais : il indique que pour comprendre un énoncé de la phrase qui est marquée par ce signe, les locuteurs ont dû faire des hypothèses précises sur la situation, hypothèses sans lesquelles ils n'auraient pas compris l'énoncé.

Les tests sémantiques utilisent le caractère observable de la perplexité (parfois de courte durée) que les interlocuteurs peuvent manifester lorsqu'ils tentent de comprendre un énoncé : les phrases utilisées pour les énoncés qui leur sont soumis sont construites de manière à ce que

- elles contiennent des unités de langue dont la description sémantique, selon l'hypothèse que l'on veut tester, fait intervenir une contrainte C sur les points de vue que l'interlocuteur doit construire ;

- elles contiennent des unités de langue dont la description sémantique, connue, fait intervenir une contrainte C' sur les points de vue que l'interlocuteur doit construire ;
- C' entre en conflit avec C.

Si l'hypothèse à tester est exacte, le conflit est effectivement observable : l'interlocuteur ne peut comprendre l'énoncé qu'en recourant à des hypothèses sur la situation qui permettent de résoudre ce conflit entre les contraintes sémantiques¹⁰.

C'est cette perplexité ou cette nécessité de recourir à des hypothèses spécifiques sur la situation, que signalent les points d'interrogation de nos exemples (et non pas un quelconque doute sur une prétendue 'acceptabilité sémantique' de la phrase), comme le soulignent les commentaires de nos exemples (8), (9) et (13).

3 Similitudes et différences entre « trop » et « assez »

Avant d'examiner de plus près les propriétés de l'opérateur « assez » et de les confronter, comme nous l'avons annoncé au début de cet article, à la description sémantique de « trop », il peut être utile de signaler que le *Robert* distingue deux significations pour le mot « assez » : 1. En suffisance / suffisamment et 2. Moyennement / passablement / plutôt. Nous reviendrons plus loin sur la question de savoir dans quelle mesure il est pertinent de distinguer ces deux emplois. Pour le moment, nous proposons de ne considérer que les emplois où « assez » est identifié comme synonyme de « suffisamment ».

3.1 Approche intuitive

S'appuyant sur (Sirdar-Iskandar, 1988), (Abdel Fattah, 2006 : 318-319) propose une description de « assez » comme 'modificateur à deux têtes', distinguant un aspect descriptif quantitatif, selon lequel [*assez X*] serait moins que X, et un aspect argumentatif, selon lequel la force argumentative de [*assez X*] serait la même que celle de X. Une telle description, construite explicitement sur le modèle des descriptions proposées par Ducrot dans les années 70, reprend implicitement l'idée de seuil présente dans la description initiale de « trop » : ce qui permet à [*assez X*] de rester un argument favorable à l'orientation de X, c'est que, bien que la quantité indiquée soit inférieure à celle indiquée par X, elle est néanmoins supérieure à un certain seuil, en-dessous duquel l'argument ne serait plus favorable. Cette idée rend donc compte d'un des effets de sens intuitifs de certains emplois de « assez », d'une manière analogue à ce que proposait la description initiale de « trop », c'est-à-dire, en soumettant la valeur argumentative à une indication de quantité, ce qui est contraire à l'objectif initial du cadre de l'Argumentation dans la langue, dont ces descriptions se réclament.

Une discussion intuitive des effets de sens différentiels des énoncés contenant « trop » et « assez » conduit à considérer que, là où « trop » pousse à la mise en place d'un seuil S_2 au delà duquel le point de vue est négatif¹¹, « assez », lui, pousse à la mise en place d'un seuil S_1 au delà duquel le point de vue est positif. Ainsi, les deux adverbes s'utilisent avec des adjectifs et des verbes graduables dans la langue¹² ; sur l'échelle de cette graduation (distincte des échelles argumentatives [Ducrot 1980]), il se trouve deux limites (distinctes l'une et l'autre du seuil d'inversion qui fait partie de la description ducrotienne) ; c'est la première qui est atteinte, dans le cas de « assez », et la seconde dépassée, dans le cas de « trop ». Cette intuition peut être représentée de manière un peu formelle (ce qui n'enlève rien à son caractère intuitif) :

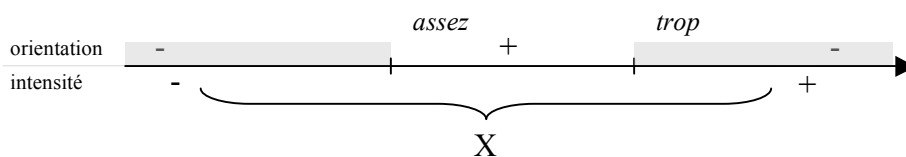


Figure 1 : schéma intuitif des seuils induits par « assez » et « trop »

Notons que, contrairement à ce que suggère le figure 1, la zone attribuée à « assez » n'est pas nécessairement plafonnée par « trop ». En effet, (15'), la transformée de (15) dans laquelle « assez » est remplacée par « trop » est facilement interprétable, tandis que (16'), celle de (16) présente des difficultés de compréhension.

- (15) Cécile est assez grande pour faire de la gymnastique au sol
- (15') Cécile est trop grande pour faire de la gymnastique au sol
- (16) Jean est assez grand pour atteindre l'étagère du haut
- (16') ? Jean est trop grand pour atteindre l'étagère du haut

Pour élégante que l'on puisse trouver cette représentation intuitive des effets habituels du sens des énoncés contenant « trop » ou « assez » (celle-là même que Ducrot voulait éviter pour « trop »), elle ne peut constituer une description sémantique pour deux raisons : l'une, méthodologique et l'autre, empirique.

- a) Une description fondée sur ces remarques assimilerait *effet de sens des énoncés avec signification des unités de langue*, puisque elle proposerait, pour caractériser la signification de ces deux adverbes, d'utiliser une description des effets que leur usage produit. Cette assimilation serait erronée parce que, comme nous l'avons vu à propos de l'effet de seuil introduit par l'usage de « trop » dans la plupart des énoncés, cet effet est une *conséquence* de l'usage de l'adverbe avec sa signification. Comme pour la description initiale de « trop », elle ne peut pas constituer une description *sémantique*, puisque elle se limite à décrire l'effet de sens d'un type d'emplois¹³.
- b) Elle attribuerait à « assez » et à « trop » des valeurs sémantiques fondées sur des indications d'intensité, ce qui est contraire à l'observation. En effet, une description sémantique fondée sur le schéma intuitif impliquerait que la signification de « trop » et de « assez » est déterminée par le passage, ou non, de l'un ou de l'autre des deux seuils. Une des conséquences de cette implication est que deux personnes qui seraient d'accord sur l'intensité à laquelle l'adjectif s'applique (par exemple, dans des cas où le domaine est mesurable), devraient nécessairement être d'accord sur l'emploi de « trop » ou de « assez », ce qui n'est évidemment pas le cas : que l'on compare des énoncés de (17) et de (17') :

- (17) Il fait vingt-sept degrés : c'est trop chaud pour se promener
- (17') Il fait vingt-sept degrés : c'est assez chaud pour se promener

ou, d'une manière générale, tous les couples d'énoncés exprimant un désaccord sur l'évaluation d'un même état de faits. Une apparente solution de rattrapage consisterait à admettre que le seuil est variable, en fonction du locuteur, de la situation, et éventuellement d'autres facteurs. Il s'agirait, bien sûr, d'une fausse solution, puisque une description sémantique des unités de langue ne peut pas dépendre de paramètres dépendant eux-mêmes de la situation ou des locuteurs.

3.2 Approche en termes de contraintes sur les points de vue

L'impossibilité d'utiliser, comme description sémantique, la représentation intuitive des effets de sens des énoncés contenant « assez » et « trop » n'empêche pas que les descriptions cherchées doivent rendre compte de ces effets, lorsqu'ils se produisent. On peut ainsi considérer l'analyse intuitive comme une sorte de 'guide extérieur', un 'garde-fou' qui permettra d'évaluer l'applicabilité de la description sémantique. Ainsi le fait que l'usage de chacun de ces deux adverbes permet d'introduire un seuil, lors de l'interprétation des énoncés, suggère la possibilité d'une analogie dans leurs descriptions sémantiques. Or, nous avons vu que l'introduction d'un '*pour Y*' implicite dans la description de « trop » permettait de rendre compte de l'émergence de ce seuil dans la compréhension des énoncés de phrases contenant « trop » : on peut donc risquer l'hypothèse que cette même introduction peut permettre de rendre compte de l'émergence d'un seuil dans la compréhension des énoncés de phrases contenant « assez ». On peut ainsi admettre que l'observation de (Racah, 2005), selon laquelle '*trop Adj*' peut toujours être reformulé en '*trop Adj pour quelque chose*', reste valable si on remplace « trop » par « assez ». Cette analogie

pourrait constituer la structure sémantique commune de ces deux adverbes : c'est la piste que nous allons examiner.

Dans la représentation intuitive de l'effet de « trop », le passage du seuil intuitif était lié à un point de vue négatif ; cet effet était obtenu, par l'indication, dans la description D_{trop} , d'un conséquent négatif pour les topoi utilisables. On pourra ainsi proposer une description D_{assez} de « assez » en inversant, dans la description D_{trop} , le signe du conséquent, pour suivre le sens de l'effet de seuil, qui, pour « assez », est lié à un point de vue positif :

D_{assez}

Dans un énoncé d'une phrase de la forme X est assez Y {pour r}, « assez » donne comme instruction de considérer que l'argumentation de l'énoncé se fonde sur un topos issu de Y dont le conséquent est //... , +Q//, où r est un degré de +Q ; et ce, quel que soit le sens de l'orientation de l'énoncé sans « assez ».

Il nous faut maintenant tester cette proposition, c'est-à-dire à montrer qu'elle rend compte assez bien des faits observables, sans créer des difficultés trop insurmontables...

3.2.1 Exemple assez simple

Un premier exemple attesté nous permettra d'illustrer l'adéquation de la description. Il est tiré de l'article intitulé « Nord Stream, l'autoroute du gaz entre Russie et Europe, inauguré en grande pompe »¹⁴, publié par le site www.lemonde.fr, et parle de l'importance stratégique de cette entreprise.

(18) Le gazoduc, qui passe par la Baltique, sera doté d'ici à la fin 2012 d'une deuxième conduite, et distribuera en effet assez de gaz pour 26 millions de foyers en Europe

Ici, l'application de la description ne pose aucun problème : la complétive en *pour* est explicite (sauf son verbe, qui est facile à imaginer), et on n'a aucun mal à appliquer les instructions que la description sémantique fournit. Le +Q s'identifie facilement à *satisfaire de nombreux usagers*, et le r s'identifie à *satisfaire 26 millions d'usagers*, qui est bien un degré (élevé) de +Q.

3.2.2 Exemple pas trop difficile

Un deuxième exemple attesté, tiré d'un blog de lecteurs du site précédent¹⁵, n'explicite pas la complétive en *pour* et présente la difficulté supplémentaire que, sans le contexte, on ne comprend pas bien le point de vue d'où le locuteur part et, du coup, on hésite sur l'interprétation à donner au segment étudié.

(19) Les huissiers ont été assez arrangeants, et j'estime qu'ils ont mis fin à une situation intenable

Lorsqu'on ne connaît pas le contexte, on ne peut pas répondre à des questions simples comme : *intenable pour qui ?* ou *arrangeants avec qui ?* (s'agit-il des mêmes ?). On a l'impression, aussi, qu'on ne trouvera pas de complétive en *pour*, ce qui invaliderait le modèle de description. Mais, dès qu'on rétablit le contexte, les choses s'éclairent et on comprend qu'une des difficultés initiales provenait du point de vue inhabituel du locuteur.

Contexte de (19)

« Il faut arrêter un moment le délire.

Cette famille n'est pas à la rue, elle est simplement forcée de se reloger entre eux, même si cela génère tensions et difficultés.

Cela fait un an que les loyers ne sont pas payés, que la locataire surfe sur les différents répits légaux pour gagner encore du temps sans même envisager de payer...

Les huissiers ont été assez arrangeants, et j'estime qu'ils ont mis fin à une situation intenable où la locataire se constituait une dette personnelle qu'elle ne pourrait pas rembourser, ni sa famille, ni ses enfants.

On loge où on peut, c'est tout. Cet argent, l'office HLM ne pourra pas l'utiliser pour effectuer des travaux, et il contribue à enchérir les loyers des autres locataires du même office. Quand on pense à ceux qui mettent des années à obtenir un tel appartement, c'est un scandale.

L'office HLM ne remplace pas l'assistance sociale ni l'assistance psychiatrique ».

Les réponses aux questions affluent, la complétive en *pour* est retrouvée (*pour qu'ils ne soient pas à plaindre*), et on comprend même que la deuxième partie de (19) est un enchérissement sur sa première partie...

3.2.3 Exemples pas trop faciles

Passons maintenant à des exemples plus amusants et plus révélateurs de l'adéquation de ces descriptions : des exemples où plusieurs articulateurs se combinent ; nous pourrions ainsi voir si la combinaison des instructions fournies par leur description suffit à rendre compte des effets de sens des énoncés auxquels ils donnent lieu.

Nous aurions aimé pouvoir offrir au lecteur une description des combinaisons de « trop » avec « assez » : malheureusement, de telles combinaisons ne sont pas attestées, ce qui est assez dommage pour notre expérimentation, mais n'est pas trop surprenant...¹⁶

Pour consoler le lecteur de cette douloureuse absence, nous montrerons, au § 3.3, comment le modèle de la SPV décrirait une éventuelle combinaison de « trop » avec « assez ». On remarquera que cette description explique l'absence d'attestation, en raison des contraintes contradictoires que les deux opérateurs imposent.

Mais auparavant, nous examinerons la combinaison de « assez » avec « peu », et généraliserons à celles de « trop » avec « peu », et de « un peu » avec « trop ». Nous utiliserons une description de « peu » et de « un peu » inspirée de (Ducrot, 1980), et proche des options décrites dans (Miñones, 2004 : 82-83), que nous reformulons de manière homogène aux descriptions de « trop » et « assez » que nous venons de formuler :

$D_{un\ peu}$

Dans un énoncé d'une phrase contenant *un peu* Y, « un peu » donne comme instruction de considérer que l'argumentation de l'énoncé se fonde sur un topos issu de Y dont l'antécédent est *//+P, ...//* (Y renvoie à un degré positif de P) ; et ce, quel que soit le sens de l'orientation de l'énoncé sans « un peu ».

D_{peu}

Dans un énoncé d'une phrase contenant *peu* Y, « peu » donne comme instruction de considérer que l'argumentation de l'énoncé se fonde sur un topos issu de Y dont l'antécédent est *//-P, ...//* (Y renvoie à un degré négatif de P) ; et ce, quel que soit le sens de l'orientation de l'énoncé sans « peu ».

Pour chacune des trois combinaisons que nous avons évoquées, il faudrait de plus, en principe, examiner deux descriptions complexes, selon que le premier opérateur agit sur le second pour former un opérateur complexe, ou que le premier opérateur agit sur le résultat de l'application du second à l'adjectif. Pour l'exprimer de manière plus formelle (et plus facilement compréhensible), pour chacune des combinaisons de Op_1 avec Op_2 , nous voulons tester si $(Op_1(Op_2))(adj) = Op_1(Op_2(adj))$. Nous verrons que cette précaution s'avère inutile en raison des particularités formelles de ces descriptions.

a) examen détaillé de la description de « assez peu »

La première construction est $(Op_1(Op_2))(adj)$. L'opérateur complexe $(Op_1(Op_2))$, obtenu par la composition de la description de « assez » avec celle de « peu » s'écrit :

$$D_{\text{assez peu}} = D_{\text{assez}} \circ D_{\text{peu}} = D_{\text{peu}}(D_{\text{assez}})$$

Dans un énoncé d'une phrase contenant X est *assez peu* Y {pour *r*}, « assez peu » donne comme instruction de considérer que l'argumentation de l'énoncé se fonde sur un topos issu de Y dont l'antécédent est // -P, ...// (Y renvoie à un degré négatif de P) et dont le conséquent est // ..., +Q//, où *r* est un degré de +Q ; et ce, quel que soit le sens de l'orientation de l'énoncé sans « assez peu ».

En 'simplifiant', on obtient :

$$D_{\text{assez peu}}$$

Dans un énoncé d'une phrase contenant X est *assez peu* Y {pour *r*}, « assez peu » donne comme instruction de considérer que l'argumentation de l'énoncé se fonde sur le topos issu de Y // -P, +Q// (où Y renvoie à un degré négatif de P et *r* est un degré de +Q) ; et ce, quel que soit le sens de l'orientation de l'énoncé sans « assez peu ».

La seconde construction est $Op_1(Op_2(\text{adj}))$. Il s'agit donc d'appliquer la description de « assez » à celle de '*peu + adj.*', ce qui produit exactement le résultat précédent. Cette coïncidence n'est pas surprenante, puisque les deux descriptions concernent des éléments différents et n'interagissent donc pas l'une sur l'autre.

Pour tester cette description, examinons l'exemple (20)¹⁷ tiré du même site Internet :

(20) Il n'est pas d'usage de critiquer les confrères - c'est même, disons-le, assez peu élégant

La description obtenue par combinaison des deux descriptions donne comme instruction de trouver un topos // -P, +Q//, dont l'antécédent négatif aurait « élégant » comme degré ; et de trouver une complétive en *pour* qui indiquerait un degré positif de +Q. En prenant pour *P* le champ topique du *comportement* (+P correspondant à *se comporter bien* et -P correspondant à *se comporter mal*), pour *Q* susciter la réprobation (+Q correspondant à *susciter plus de réprobation* et -Q correspondant à *susciter moins de réprobation*), et pour *r* le blâme (un degré élevé de réprobation), on exécute les instructions sans contradiction. L'interprétation d'un énoncé de (20), dans ces conditions, indique, en accord avec l'intuition, que son argumentation est fondée sur le topos

//-on se comporte bien, +on suscite de réprobation//

b) examen superficiel de « trop peu » et de « un peu trop »

En combinant la description de « trop » à celle de « peu », on obtient :

$$D_{\text{trop peu}}$$

Dans un énoncé d'une phrase contenant X est *trop peu* Y {pour *r*}, « trop peu » donne comme instruction de considérer que l'argumentation de l'énoncé se fonde sur le topos issu de Y // -P, -Q// (où Y renvoie à un degré négatif de P et *r* est un degré négatif de Q) ; et ce, quel que soit le sens de l'orientation de l'énoncé sans « trop peu ».

Recourrons encore aux articles de www.lemonde.fr pour tester cette description : examinons la phrase (21)¹⁸

(21) Résultat : plus de logements, pas ou trop peu de constructions accessibles à tous

Là encore, on exécute sans difficulté particulière les instructions données par la description : il suffit de choisir pour topos // -on s'occupe de loger les citoyens, -on a de bons résultats//.

En combinant la description de « un peu » à celle de « trop », on obtient :

$$D_{\text{un peu trop}}$$

Dans un énoncé d'une phrase contenant X est *un peu trop* Y {pour *r*}, « un peu trop » donne comme instruction de considérer que l'argumentation de l'énoncé se fonde sur le topos issu de Y // +P, -Q// (où Y renvoie à un degré positif de P et *r* est un degré

négatif de Q ; et ce, quel que soit le sens de l'orientation de l'énoncé sans « un peu trop ».

Recourrons encore aux articles de *lemonde.fr* pour tester cette description : examinons la phrase (22)

(22) [dans les années 90, on critique sa] conception un peu trop... française de son rôle de ministre de la culture

Dans cet exemple, pour pouvoir appliquer les instructions fournies par la description, il faut comprendre que l'adjectif « ...française » renvoie à un degré élevé d'interventionnisme. Une fois cela admis, les instructions s'exécutent sans difficulté, livrant une interprétation en accord avec l'intuition des lecteurs.

3.3 Ni « trop assez », ni « assez trop »...

a) ?X est trop (assez Y) {pour r }

En appliquant D_{trop} , à « X est assez Y {pour r } » on obtient :

Dans un énoncé d'une phrase de la forme X est trop (assez Y) {pour r }, « trop » donne comme instruction de considérer que l'argumentation de l'énoncé se fonde sur un topos issu de (assez Y) dont le conséquent est //... , $-Q$ //, où r est un degré de $-Q$; et ce, quel que soit le sens de l'orientation de l'énoncé sans « trop ».

Or, D_{assez} indique que « assez » donne comme instruction de considérer que l'argumentation de « assez Y » se fonde sur un topos issu de Y dont le conséquent est //... , $+Q$ //, où r est un degré de $+Q$; et ce, quel que soit le sens de l'orientation de l'énoncé sans « assez ». Il en résulte que, contrairement à ce qu'exige la présence de « trop », il n'y a pas de topos issu de (assez Y) dont le conséquent est //... , $-Q$ //, puisque le topos sur lequel se fonde « assez Y » doit avoir pour conséquent //... , $+Q$ //, quel que soit le sens de l'orientation de Y.

b) ?X est assez trop Y {pour r }

Un raisonnement strictement analogue montre qu'il n'y a pas de topos issu de « trop Y » dont le conséquent puisse satisfaire les contraintes imposées par « assez ».

3.4 Deux sens de « assez » ?

Comme nous l'avons annoncé au début de la section 2, nous revenons sur la distinction que font les dictionnaires entre deux sens de « assez ». Alors que les constatations ci-dessus concernent « assez » en tant que synonyme de « suffisamment », on a l'impression qu'il existe en effet un deuxième emploi de ce mot, qui se rapprocherait, comme, par exemple, le *Robert* l'indique, de « moyennement », « passablement » ou « plutôt ». (« Je suis assez fatiguée »)

Avant d'examiner s'il est pertinent de faire cette distinction, notons que, compte tenu des résultats des travaux argumentationnels, il n'est pas possible de considérer « moyennement » comme synonyme de « assez », de « passablement » ou de « plutôt ». Le test des enchaînements argumentatifs, auquel les chercheurs de cette école ont fréquemment recours, le montre :

(23) Ce pianiste est assez bon : j'ai envie d'aller à son concert

(24) Ce pianiste est passablement bon : j'ai envie d'aller à son concert

(25) Ce pianiste est plutôt bon : j'ai envie d'aller à son concert

(26) ? Ce pianiste est moyennement bon : j'ai envie d'aller à son concert

Le fait que (26) ne peut être interprété qu'en cherchant une situation d'énonciation inhabituelle, révèle l'anti-orientation de « moyennement » avec « passablement » et « plutôt ». Nous devons donc écarter d'emblée « moyennement » de la liste des synonymes de « assez ». Quant aux autres adverbes de la liste, leur co-orientation (dans toute situation d'énonciation) permet de les ranger, selon la terminologie utilisée à l'époque des *échelles argumentatives*, dans la même classe argumentative que « assez ». Ce n'est en

revanche pas un critère suffisant de synonymie. On peut remarquer que même dans un emploi de « assez » qui se rapproche de celui des mots énumérés ci-dessus, on peut toujours trouver un [pour R] implicite, ce qui n'est pas le cas des autres. Dans le cas de « plutôt », par exemple, c'est une comparaison implicite qu'on peut mettre en évidence et c'est ce dont sa description sémantique devrait rendre compte. Si on admet que la synonymie est une correspondance des significations (et non pas seulement des sens), c'est-à-dire que les contraintes que les mots synonymes posent sur les champs topiques sont les mêmes (ou très proches), « passablement » ou « plutôt » ne sont pas de vrais synonymes de « assez ». Notons aussi que si ce deuxième type d'emploi de « assez » n'exige pas une description sémantique différente du premier (si les contraintes sémantiques qu'ils imposent sont les mêmes), il n'y a aucune raison sérieuse de séparer ces deux emplois, et de classer « assez » avec « passablement » ou « plutôt ».

4 Perspectives

Nous avons vu que les descriptions sémantiques de « trop » et de « assez » comportent des contraintes sur les conséquents des topoi que les énoncés peuvent mettre en œuvre. Nous avons entrevu que les descriptions sémantiques de « peu » et « un peu » font état de contraintes portant sur les antécédents des topoi. La littérature des années 1980 et 1990 a fourni des descriptions du connecteur anglais « but » et du français « mais » comportant des contraintes agissant sur les rapports entre les conséquents des deux topoi pouvant être mis en œuvre. Il pourrait être intéressant de recenser les différentes possibilités de supports de contraintes, et d'utiliser le résultat de ce recensement comme outil de catégorisation des articulateurs. Cela permettrait par la suite d'examiner s'il existe des sous-catégories délimitées par des variantes concernant les autres supports de contraintes. Ainsi, par exemple, la description sémantique de « assez » fournit des contraintes sur le conséquent du topos utilisable par un énoncé contenant ce mot, mais ne dit rien sur l'antécédent de ce topos : peut-on trouver deux sous-catégories répondant à la description de « assez » et se distinguant par des contraintes supplémentaires différentes concernant les antécédents des topoi utilisables ? Si ces sous-catégories existent, il se pourrait que l'une d'entre elles soit représentée par un autre mot que « assez », ou encore qu'elles soient illustrées par deux types d'emplois de « assez ». Cette piste pourrait ouvrir des perspectives pour une étude systématique des articulateurs du français, un peu dans l'idée de (Rossari, 2002), mais sans qu'il soit nécessaire de recourir à des modèles incompatibles.

En généralisant, si une telle typologie topique des articulateurs peut être réalisée pour une langue, les variations d'une langue à une autre (qui sont parfois fortes même pour des langues proches) pourraient être exprimables en termes de différences de valeurs de ces paramètres que les supports de contraintes constituent. Ce qui permettrait d'avancer vers une description des articulateurs de toutes les langues humaines.

Références bibliographiques

- Abdel Fattah, E. (2006). *Les modificateurs argumentatifs et leur fonction dans des fables de La Fontaine*. Thèse de doctorat, Université du Caire (Égypte).
- Anscombe, J.-C. et Ducrot, O. (1986). Argumentativité et informativité. In Meyer, M. (éd.) *De la métaphysique à la rhétorique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 79-94.
- Ben Mahfoudh-Hubert, H., Chmelik, E. et Raccach, P.-Y. (2011). Les points de vue dans le lexique et dans le dictionnaire. In Baidier F., Lamprou E., et Burston M. (éds) *La marque en lexicographie*. Limoges : Éditions Lambert Lucas, 117-135.
- Bruxelles, S., Ducrot, O., Raccach, P.-Y. (1994). Argumentation et champs topiques lexicaux. *Cahiers de Praxématique* 21, 88-104.
- Ducrot, O. (1980). *Les échelles argumentatives*. Paris : Minuit.
- Miñones, L. (2004). Enchaînements argumentatifs et type d'énonciation. *Thélème - Revista Complutense de Estudios Franceses*, 19, 81-91.

- Petit, M. (2009). *Discrimination prosodique et représentation du lexique : application aux emplois des connecteurs discursifs*. Thèse de doctorat, Université d'Orléans.
- Raccah, P.-Y. (1998). ¿Porqué los bebés españoles son más ricos que los bebés franceses? *Quaderns de filologia. Estudis linguistics III*, 1-17.
- Raccah, P.-Y. (2005). Une description de l'excessivité en sémantique des points de vue. *Travaux du CerLiCO 18*, 171-190.
- Raccah, P.-Y. (2009). Quelques remarques de sémantique contrastive sur l'exagération en espagnol, français et italien. In I. Evrard, M. Pierrard, L. Rosier, D. Van Raemdonck (éds), *Représentations du sens linguistique III : Actes du colloque international de Bruxelles*. Coll. Champs linguistiques. Deboek-Duculot, Bruxelles, 253-270.
- Raccah, P.-Y. (2011). Racines lexicales de l'argumentation : la cristallisation des points de vue dans les mots. *Verbum*, 32 : 1, 119-141.
- Rossari, C. (2002). Les adverbes connecteurs : vers une identification de la classe et des sous-classes. *Cahiers de Linguistique Française 24*, 11-44
- Sirdar-Iskandar, C. (1988). *Assez* et l'argumentation. *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, Bd. 98, H. 3, 225-236.
- Várkonyi, Zs. (2012). Vers une identification des potentialités sémantico-rhétoriques de la langue dans la perspective de la traduction des textes et des discours. Communication au colloque international *Rhétorique et traduction*, Université d'Orléans 26-27 janvier 2012.

¹ Voir (Raccah, 2005) pour la présentation du modèle topique et son intérêt pour une sémantique en termes de point de vue.

² Pour cette raison, il serait absurde d'en chercher une attestation...

³ Le raisonnement qui suit s'applique aussi aux phrases exhibant cette structure, mais nous n'avons pas étudié suffisamment cette structure, apparue assez récemment, et nous ne pouvons pas affirmer qu'elle ne requiert pas une description spécifique.

⁴ Rappelons que tous les exemples, sauf ceux qui sont signalés par un point d'interrogation (comme, par exemple, la combinaison [(2),(5')]) sont attestés. Nous ne signalons les références de l'attestation que pour les exemples écrits.

⁵ Voir, par exemple, (Ben Mahfoudd-Hubert *et al.*, 2011), (Chmelik, 2007), (Raccah, 2011).

⁶ Voir, par exemple, (Bruxelles *et al.*, 1994) ou (Raccah, 1998).

⁷ Voir (Raccah, 2011) pour une présentation plus détaillée des méthodes d'expérimentation en sémantique.

⁸ On parle alors d'*énoncé para-doxal*.

⁹ Pour plus de détails, on pourra se référer à (Ben Mahfoudd-Hubert *et al.*, 2011) ou à (Raccah, 2011).

¹⁰ La réciproque n'est évidemment pas vraie : l'observation effective d'un tel conflit ne prouve pas l'hypothèse, mais ne fait que la corroborer. En sémantique, comme dans toute autre science empirique, une prédiction avérée ne constitue pas une preuve absolue.

¹¹ Nous avons vu que la description sémantique ne pouvait pas se contenter de cette représentation intuitive, mais cela n'empêche pas que cet effet de sens est effectivement produit.

¹² Notons que presque tous les adjectifs et verbes entrent dans cette catégorie, sauf (peut-être) certains adjectifs comme « absolu », et certains verbes comme « achever ». Encore que, tant qu'on n'a pas *tout à fait* achevé une recherche de perfection, ce que l'on a trouvé peut n'être que *presque* absolu...

¹³ Pour une discussion approfondie sur les rapports entre description sémantique, emploi et emploi-type, voir (Petit, 2009 : 22-40 et 434-440).

¹⁴http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/11/08/nord-stream-l-autoroute-du-gaz-entre-russie-et-europe-inaugure-en-grande-pompe_1600656_3244.html

¹⁵ <http://saintpierredescorps.blog.lemonde.fr/2011/10/31/expulsee-cinq-jours-avant-la-treve-hivernale/>

¹⁶ Il serait utile d'ajouter à notre programme la recherche d'une explication sémantique de cette impossibilité, description qui découlerait de nos descriptions.

¹⁷ http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/10/22/regardons-la-realite-en-face_1592376_3232.html

¹⁸ http://www.lemonde.fr/idees/chronique/2011/11/10/celebrer-la-fin-d-un-scandale_1600873_3232.html